

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 12 janvier 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 janvier 2015, de 19 h 30 à 21 h 50 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Charlyne Cayer, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Francine Côté, conseillère
Monsieur	Frédéric Cyr, conseiller
Monsieur	Gervais Darisse, maire

Absent :

Monsieur	Dale Martin, conseiller
Madame	Doris Tessier, conseillère

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire M. Gervais Darisse souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Guylaine Caron fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 1er décembre 2014 et du 8 décembre 2014

2015.01.3.1.

RÉSOLUTION

M. Gervais Darisse fait une lecture rapide du procès-verbal du 1er décembre 2014 ainsi que de celui du 8 décembre 2014.

Il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le procès-verbal avec la correction au point 10 du procès-verbal du 8 décembre 2014 d'ajouter le mot « Cayer », donc la résolution se lira comme suit : « Il est proposé par Mme Charlyne Cayer ».

4. Adoption des comptes

2015.01.4.2.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2014-12-31 pour un montant total de 104 869.60\$

5. Approbation des interventions prévues par la MRC dans les cours d'eau en 2015

2015.01.5.3.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la Loi sur les compétences municipales attribue aux articles 103 et 106 la responsabilité des interventions en cours d'eau à la MRC;

ATTENDU que la MRC de Kamouraska a préparé cinq projets d'intervention en cours d'eau qu'elle a soumise à la municipalité avec les estimations de coûts, lesquels sont:

- Branche de la Pinière de la Rivière goudron sur 1210 m. 26% (dossier # 32), travaux estimés à 3854 \$;
- Branche D5 de la Rivière Fouquette sur 1500 m. (dossier # 6), travaux estimés à 10,961 \$;
- Canal intérieur de l'aboteau du Portage sur 825 m (dossier 16274), travaux estimés à 12,720 \$;
- Aboiteau St-André Est, secteur Ouest, travaux sur les dispositifs d'évacuation 1-2, canal intérieur et étude du dossier (dossier 16273), estimé à 24,438 \$;
- Aboiteau St-André Est, Secteur Est, Étude du dossier (dossier 16273), estimé de travaux à 6245 \$;

Il est proposé par M. Frédéric Cyr
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil de la municipalité de Saint-André appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement et s'acquittera de la facture qui y sera associée pour les cours d'eau suivants:

- Branche de la Pinière de la Rivière goudron sur 1210 m. 26%, (dossier # 32), travaux estimés à 3854 \$;
- Branche D5 de la Rivière Fouquette sur 1500 m. (dossier # 6), travaux estimés à 10,961 \$;

Que le conseil de la municipalité de Saint-André demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus à l'article précédent;

Que le conseil de la municipalité de Saint-André signifie son accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

Que le conseil de la municipalité de Saint-André signifie son accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

Que la municipalité demande de surseoir aux projets suivants jusqu'à nouvel avis:

- Canal intérieur de l'aboteau du Portage sur 825 m (dossier 16274);
- Aboiteau St-André Est, secteur Ouest, travaux sur les dispositifs d'évacuation 1-2, canal intérieur et étude du dossier (dossier 16273);
- Aboiteau St-André Est, Secteur Est, Étude du dossier (dossier 16273);

6. Demande d'intervention sur la digue en front du lot 4,789,211 cad. Qc

2015.01.6.4.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'évacuation des eaux de ruissellement devient problématique à la fonte des neiges, notamment dans le secteur de l'aboteau autour du chemin qui mène à l'Islet;

ATTENDU que la municipalité pourrait installer un dispositif d'évacuation additionnel en front du lot 4,789,211 cadastre du Qc;

ATTENDU l'expertise de la MRC en ce domaine et l'intérêt de la municipalité à réaliser les travaux en régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal mandate la MRC à analyser les aspects administratifs concernant l'installation d'un clapet perché en front du lot 4,789,211 cadastre du Québec

7. Avis de motion pour un projet de mise à jour du règlement # 106 D sur les nuisances

214

M. Frédéric Cyr donne avis qu'à une séance ultérieure, un règlement portant sur les nuisances sera adopté.

8. Avis de motion pour un projet de règlement sur la gestion et l'entretien des chemins municipaux

215 Mme Charlyne Cayer donne avis qu'à une séance ultérieure, un règlement portant sur la gestion et l'entretien des chemins municipaux sera adopté.

9. Embauche d'une aide pour la fermeture de l'année financière 2014 et la préparation des comptes de taxes 2015

2015.01.9.5. RÉSOLUTION

ATTENDU que l'adjointe à la directrice générale a besoin d'aide pour fermer l'année 2014;

ATTENDU que la disponibilité de Mme Mychèle Lévesque et la compétence de celle-ci pour effectuer ces tâches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal embauche Mme Mychèle Lévesque pour un maximum de 10 jours au tarif horaire de 30 \$/heure.

10. Appui au projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska

2015.01.10.6. RÉSOLUTION

ATTENDU que la MRC de Kamouraska s'applique actuellement à créer une Corporation de promotion du territoire qui regroupera les volets du tourisme, des communications régionales, du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska ainsi qu'un service de gestion de projets;

ATTENDU qu'il importe de mieux arrimer l'image et les outils de communication locaux et régionaux dans le but d'améliorer le rayonnement du Kamouraska;

ATTENDU que les réalités spécifiques à chaque municipalité font en sorte que chaque municipalité peut avoir des besoins qui lui sont propres en matière de communication et tourisme;

ATTENDU que la MRC de Kamouraska compte déposer un projet au Pacte rural qui permettra aux municipalités partenaires de profiter des services de la Corporation selon leurs besoins spécifiques en matière de communication et de tourisme;

ATTENDU que ce projet représente une opportunité permettant aux municipalités participantes de bénéficier d'une banque de 56 heures de service équivalant à une valeur de 3580 \$ (56 heures au tarif de 55 \$/heure);

Procès-verbal des délibérations du conseil

de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que selon la formule proposée, les municipalités participantes pourront utiliser les heures de service sur une période d'un an et bénéficieront d'une visibilité dans le guide de séjour d'une valeur de 500 \$ pour la saison touristique 2015;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Charlyne Cayer
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Saint-André souhaite être partenaire du projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Pacte rural. De la sorte, la municipalité retiendra les services de la Corporation au cours de la prochaine année selon les besoins qu'elle déterminera et s'engage donc à verser un montant de 1388 \$ à la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre de ce projet.

11. Mise aux normes du réseau d'eau potable

2015.01.11.7.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la surveillance du chantier en novembre et décembre 2014 excède les fonds alloués en septembre 2013 et que la municipalité a reçu la facture numéro 15040904 au montant de 4,111.57 \$ + taxes et totalisant 4727,28 \$ couvrant cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu que la municipalité :

- Paie à Tétratech inc. la facture # 15040904 au montant de 4727,28 \$ couvrant novembre et décembre 2014 pour la surveillance effectuée;

12. Plan d'intervention pour le réseau d'eau potable, usée et pluvial

2015.01.12.8.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité désire se prévaloir du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

ATTENDU que ce programme priorise les interventions en tenant compte de l'état du réseau d'eau potable, d'eaux usées et du réseau pluvial;

ATTENDU que la municipalité a demandé et reçu deux soumissions sur invitations pour réaliser le Plan d'intervention requis par le programme TECQ 2014-2018, lesquelles sont:

- Actuel Conseil de Pohénégamook reçue le 21 novembre 2014 au montant de 1220 \$ avant taxes;
- Tétra Tech inc reçue le 12 janvier 2015 au montant de 14,200 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité retienne la soumission d'Actuel Conseil de Pohénégamook soumise le 21 novembre 2014 au montant de 1,220 \$ pour la préparation d'un Plan d'intervention pour les trois réseaux d'eau (Eau potable, eaux usées et eaux pluviales).

13. Prix du Lieutenant-gouverneur pour les aînés

2015.01.13. 9.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Lieutenant-gouverneur du Québec peut reconnaître l'engagement, la détermination et le dépassement de soi d'aînés qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ;

ATENDU que madame Louise Laforest et monsieur Ghislain Ouellet méritent de recevoir cette distinction honorifique en raison de leur contribution bénévole dans le milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité dépose les candidatures de madame Laforest et monsieur Ouellet pour l'octroi de cette reconnaissance au bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec.

14. Autorisation du Défi vélo du 17 mai 2015

2015.01.14.10.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Défi vélo organisé par quatre commissions scolaires passera le 17 mai 2015 par Saint-André sur la route 132 et empruntera le Chemin de la Madone pour se rendre à l'école;

ATTENDU que les cyclistes seront suivis par une voiture d'encadrement et tout le convoi sera bien accompagné

ATTENDU que cette activité a d'excellentes retombées sur les cyclistes participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil :

- Autorise le passage du Défi vélo le 17 mai prochain dans le territoire de Saint-André;
- Informe les organisateurs qu'aucun travail n'est prévu sur le Chemin de la Madone;
- Désigne Guy Vaillancourt et Gervais Darisse à titre de ressources municipales lors du passage.

15. Programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme de supplément au loyer

2015.01.15.11.

RÉSOLUTION

ATTENDU que l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec permet à une municipalité d'octroyer une aide financière à un organisme relevant de la SHQ;

ATTENDU que le logement social figure au nombre des responsabilités d'une municipalité en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que la Corporation Domaine Les Pèlerins déposera en janvier 2015 un Plan d'affaires à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la construction de 8 unités pour familles et personnes seules;

ATTENDU que le Programme Accès Logis exige que la ville ou la municipalité s'engage à hauteur de 10 % dans le paiement du programme de Supplément au Loyer pour être admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité informe la SHQ au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction de *l'Îlot du coin* du 3 Chemin de la Madone présenté par la Corporation Domaine Les Pèlerins, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

16. Disposition d'une section désaffectée de l'ancien rang 2 (dossier Sylvain Fréchette)

2015.01.16.12.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a adopté la résolution 2013.04.19.75 pour céder une parcelle de terrain à monsieur Sylvain Fréchette;

ATTENDU que les contribuables voisins de ces parcelles avaient été informés préalablement des intentions de la municipalité par la résolution 2013.03.20.51;

ATTENDU que la municipalité peut disposer de parcelles de terrains qui ne sont plus utiles pour les services publics;

ATTENDU qu'une section de l'ancien rang deux a été fermée à la circulation lors de l'ouverture de la Route 20 et ne peut plus être utilisée;

ATTENDU que monsieur Sylvain Fréchette ne s'est pas prévalu de l'offre municipale (résolution 2013.04..19.75) mais est maintenant disposé à acquérir l'ancien chemin fermé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil cède à titre gratuit la section de l'ancien rang 2 décrite comme étant le lot 4 788 234 cadastre du Québec le tout sans obligation à la municipalité.

17. Rapport d'activités 2012 et 2013 en sécurité incendie

2015.01.17.13.

RÉSOLUTION

ATTENDU le rapport d'activités 2012 et 2013 produit par la MRC;

ATTENDU que le SSI KamEst a analysé le rapport et fait des recommandations de modifications en ce qui concerne la municipalité de Saint-André;

ATTENDU que la municipalité est en accord avec ces recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal informe la MRC de Kamouraska qu'il appuie ces commentaires et qu'il fait sien le nouveau rapport corrigé par le SSI KamEst.

18. Demande de permis à la RAJC pour le carnaval d'hiver (Comité de loisirs)

2015.01.18.14.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Carnaval d'hiver de Saint-André se tiendra les 23 et 24 janvier prochain au Centre de loisirs du 113, rue Principale, Saint-André (Qc) et que le Comité de loisirs souhaite vendre des boissons alcoolisées pour consommation sur place le samedi 24 janvier 2015;

ATTENDU l'encadrement qui sera exercé par les organisateurs de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal fasse la demande d'un permis à la RACJ pour le samedi 24 janvier prochain.

19. Aide financière au Comité Biblio

2015.01.19.15.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une aide totale de 2 000 \$ a été prévue au budget municipal 2015;

ATTENDU la demande des administrateurs de la bibliothèque de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement de 2 000 \$ pour la bibliothèque de Saint-André.

20. Aide financière au Comité de développement

2015.01.20.16.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une aide totale de 1 000 \$ a été prévue au budget municipal 2015;

ATTENDU la demande des administrateurs du Comité de développement de Saint-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement de 1000 \$ au Comité de développement de Saint-André.

21. Achat de fleurs pour décorer le coeur du village

2015.01.21.17.

RÉSOLUTION

ATTENDU la soumission des Serres St-Alex au montant de 540 \$ + tx pour la production de 12 paniers de fleurs pour suspendre aux luminaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chalyne Cayer
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accepte la soumission des Serres St-Alexandre au montant de 540 \$ + taxes pour la livraison de 12 paniers de fleurs vers la fin mai 2015.

22. Autorisation de payer certains comptes

Aucune résolution n'a été passée.

23. Questions diverses

Aucune résolution n'a été passée.

24. Correspondances

2015.01.24.18.

Résolution

ATTENDU que le club de patinage artistique de Saint-Pascal a pour buts et objectifs d'encourager l'enseignement et la pratique du patinage selon le cadre de la Fédération de patinage artistique du Québec et conforme aux programmes développés par Patinage Canada.

ATTENDU que le le club de patinage artistique de Saint-Pascal lance sa campagne de financement 2014-2015

ATTENDU que 6(six) jeunes de St-André en sont membres

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité contribue à la campagne de financement du le Club de patinage artistique de Saint-Pascal en faisant un don de 50\$.

25. Période de questions.

Les contribuables présents et le conseil échangent sur divers points d'information: la route Beaulieu, la route Emmanuel et les salaires des employés.

26. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Frédéric Cyr que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire